

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE DE ROUEN DIEPPE

Association

26, rue Alfred Kastler

BP 339

76130 MONT SAINT AIGNAN

Exercice clos le 31 décembre 2018

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris-Ile de France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

18, rue Henri Rivière

BP 4027

76021 ROUEN CEDEX 03

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de
Rouen Dieppe

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Rouen
Dieppe

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**UNION DES INDUSTRIES ET MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE DE ROUEN DIEPPE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen, le 3 juillet 2019

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the printed name and title.

Benoît Gouanne

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	163 027	158 953	4 074	
Immobilisations financières	881 707		881 707	903 214
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 044 734	158 953	885 781	903 214
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	239 742	24 080	215 662	191 561
Autres	167 953		167 953	190 159
Valeurs mobilières de placement	2 340 025		2 340 025	2 616 694
Disponibilités (autres que caisse)	327 999		327 999	197 852
Caisse				27
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 075 718	24 080	3 051 638	3 196 294
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	13 725		13 725	12 207
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	13 725		13 725	12 207
TOTAL GENERAL	4 134 178	183 033	3 951 145	4 111 715

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairements compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	3 454 029	3 556 147
Résultat de l'exercice	-137 811	-102 118
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	3 316 218	3 454 029
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	3 316 218	3 454 029
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 125	51 604
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	156 706	168 344
Autres	295 489	269 986
TOTAL DETTES	452 195	438 329
Produits constatés d'avance	127 606	167 752
TOTAL GENERAL	3 951 145	4 111 715

(1) Dont à plus d'un an (a)

 Dont à moins d'un an (a)

579 802

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	932 302	757 088
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	204 218	180 740
Cotisations	971 673	953 793
Autres produits	228 316	27 344
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 336 510	1 918 965
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	885 688	738 682
Impôts, taxes et versements assimilés	96 208	79 562
Rémunérations du personnel	854 782	794 101
Charges sociales	410 991	389 395
Dotations aux amortissements	12 729	12 936
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	214 928	23 675
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 475 326	2 038 351
RESULTAT D'EXPLOITATION	-138 816	-119 387
PRODUITS FINANCIERS	36 628	22 558
CHARGES FINANCIERES	24	78
PRODUITS EXCEPTIONNELS		98
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000	23
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 599	5 287
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	-137 811	-102 118





Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : UIMM ROUEN DIEPPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 951 145 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 137 811 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.



Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 629			8 629
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 932	5 466		154 398
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	157 561	5 466		163 027
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	82 217			47 707
- Autres titres immobilisés	824 000			824 000
- Prêts et autres immobilisations financières	10 000			10 000
Immobilisations financières	916 217			881 707
ACTIF IMMOBILISE	1 073 778	5 466		1 044 734

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 629			8 629
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	148 932	1 392		150 324
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	157 561	1 392		158 953
Total	157 561	1 392		158 953

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 448 637 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	17 217	17 217	
Prêts			
Autres	10 000		10 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	239 742	239 742	
Autres	167 953	167 953	
Charges constatées d'avance	13 725	13 725	
Total	448 637	438 637	10 000

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	14 870
Charges sociales - produits à recev	2 482
Divers - produits à recevoir	158 709
Total	176 061

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	13 003		13 003	
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	230 182	7 816	213 918	24 080
Total	243 185	7 816	226 921	24 080

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	7 816	213 918
Financières		13 003
Exceptionnelles		

Fonds propres

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 556 147		102 118	3 454 029
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	-102 118		35 693	-137 811
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	3 454 029		137 811	3 316 218

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	51 604	3 521			55 125
Total	51 604	3 521			55 125

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	3 521
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 579 802 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 706	156 706		
Dettes fiscales et sociales	278 912	278 912		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 577	16 577		
Produits constatés d'avance	127 606	127 606		
Total	579 802	579 802		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	49 244
Provision congés payés	59 670
Provision gratifications	19 660
Provision ind. licenciement	30 000
Provision RTT	8 460
Ch. s/prov. congés payés	29 010
Ch. s/prov. gratifications	4 360
Ch. s/prov. RTT	4 110
Charges sociales à payer	11 074
Ch fisc s/prov congés payés	6 080
Ch fisc s/prov gratifications	960
Ch fisc s/prov RTT	860
Clients - Avoirs à établir	750
Adhérents - Ristournes à établir	11 960
Total	236 198



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 725		
Total	13 725		

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation.

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	127 606		
Total	127 606		

Les produits constatés d'avance concernent des subventions.



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

	31/12/2018
Cotisations adhérents	971 673
Refacturations	781 130
Prestations de service	151 172
TOTAL	1 903 975

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 510 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend les projets financés par subventions. Le "montant initial" correspond au budget maximal de subventions figurant dans les conventions.

Les fonds restant à engager sont nuls dans la mesure où les projets sont terminés au 31/12/2018.

A la fin des opérations, lors de la clôture de l'exercice, il est fait une estimation des soldes de subventions à recevoir ou à reverser aux financeurs. Cette estimation est susceptible de différer des sommes qui seront effectivement perçues ou restituées après analyse par les services instructeurs des financeurs.

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
L'usine digitale (fin 2018)	406 313	210 464	100 518		
Total	406 313	210 464	100 518		

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	295	529
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge	13 003	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	23 330	22 029
Total des produits financiers	36 628	22 558
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	24	78
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	24	78
Résultat financier	36 604	22 480

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79142000 - IJSS	10 718	
79163000 - Remboursement formations	1 318	
	12 036	
Total	12 036	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 000	
TOTAL	30 000	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Nous ne pouvons pas donner les rémunérations des dirigeants car cela reviendrait à donner des montants individuels.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 55 125 Euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 55 125 Euros

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,8 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Table de taux de mortalité : Table réglementaire TG 05